

# Swiss Cycling facilite les critères d'entrée pour les courses de jeunes

Il n'est désormais plus obligatoire d'avoir une licence pour s'aligner dans les disciplines d'endurance au niveau des catégories U17 et inférieures.

Le Comité directeur de Swiss Cycling a décidé d'ouvrir la participation aux courses régionales et nationales dans les catégories U17 et inférieures (U15, U13, U11 et U9) s'agissant des disciplines d'endurance (piste, VTT, cyclo-cross et route). Une licence ne sera plus obligatoire.

Cette démarche a pour but de rendre plus accessible l'accès au sport de compétition. Les jeunes athlètes se verront ainsi offrir la possibilité de tester leurs capacités en course sans devoir automatiquement prendre une licence en amont. Le Comité directeur espère que cette mesure sera suivie d'une augmentation du nombre de participations dans les courses de la relève.

Bien entendu, les athlètes de la relève peuvent continuer à prendre une licence. Celle-ci est gratuite pour tous les enfants et adolescents jusqu'à la catégorie U17. Pour obtenir une licence, le jeune athlète doit être membre de Swiss Cycling (affiliation individuelle ou familiale).

Dans les cas suivants, une licence Swiss Cycling est obligatoirement nécessaire :

**Entraînements et compétitions de piste:** La participation à des entraînements et compétitions de piste nécessite toujours une licence, car elle représente la preuve qu'un cours de piste a été suivi.

**Journées de détection de talents / Swiss Olympic Talent Card:** Une participation aux Journées de détection de talents est possible sans licence et sans affiliation à Swiss Cycling. Une adhésion est toutefois nécessaire pour l'obtention d'une potentielle Swiss Olympic Talent Card, car les athlètes en question doivent être enregistrés par la Fédération.

**Ecoles de sport:** Les (futurs) écoliers et écolières sont également soumis à une obligation de licence pour fréquenter une école de sport.

**Equipes:** Tous les athlètes U17 membres d'une équipe enregistrée auprès de Swiss Cycling doivent être en possession d'une licence.

**Course à l'étranger:** Une licence est obligatoire pour tous les athlètes qui participent à des courses à l'étranger. Pour rappel, une autorisation est nécessaire pour prendre part à des courses à l'étranger. Celle-ci peut être obtenue auprès du responsable de discipline à Swiss Cycling.

Comme jusque-là, les courses des catégories de la relève se déroulent selon les règlements de l'UCI et de Swiss Cycling.

Qu'ils choisissent de prendre une licence ou non, nous recommandons aux athlètes de la relève de devenir membre de Swiss Cycling. La Fédération s'engage en faveur du développement du cyclisme et défend les intérêts de tous les cyclistes en Suisse.